

SÉANCE DU LUNDI 7 OCTOBRE 2019

Procès-verbal de la séance du conseil municipal de Lac-Saguay tenue le lundi 7 octobre 2019 à 19h30, à laquelle étaient présents et formant le quorum les conseillers (es), Mireille Decelles, Pierre Gravel, Michel Chouinard, Steve Bouchard et Jean-Pierre Allard.

Sous la présidence de la mairesse Francine Asselin-Bélisle. Aussi présent, monsieur Richard Gagnon secrétaire-trésorier et directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le secrétaire-trésorier, la mairesse déclare la séance ouverte. Il est 19h30.

Le directeur général et président d'élection, Richard Gagnon, donne avis que le siège #1 au conseil est vacant suite au décès de monsieur Luc Bélisle et que des élections devront être tenue selon la *Loi sur les Élections et les référendums dans les municipalités*.

2019-10-01
Ordre du
jour

1. ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Pierre Gravel
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1) Ordre du jour
- 2) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2019
- 3) Adoption du registre des paiements fournisseurs et des salaires au 28 septembre 2019
- 4) États financiers comparatifs au 30 septembre 2019
- 5) Avis de motion – Règlement relatif aux pentes de chemin
- 6) Avis de motion – Règlement relatif au lavage des embarcations
- 7) Comité CCU – Nominations
- 8) Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration -
Reddition de comptes
- 9) Correspondance et information
- 10) Varia
- 11) Période de questions
- 12) Levée de la séance

Adoptée

2019-10-02

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2019

Il est proposé par la conseillère Mireille Decelles
Appuyé par le conseiller Michel Chouinard
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 9 septembre 2019 soit approuvé tel que rédigé par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

2019-10-03

3. ADOPTION DU REGISTRE DES PAIEMENTS FOURNISSEURS ET DES SALAIRES AU 28 SEPTEMBRE 2019

Il est proposé par le conseiller Steve Bouchard
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le registre des paiements au 28 septembre 2019 soit :

- le registre des chèques général, portant les numéros C1900365 à C1900389 et les paiements directs L1900047 à L1900050 totalisant 22 534.28\$ et portant sur la période du 1^{er} septembre au 28 septembre 2019;
- le registre des salaires, portant les numéros D1900211 à D1900217 (élus), totalisant 4 671.21\$ et les numéros D1900206 à D1900210, D1900218 à D1900232 (employés) totalisant 12 288.57\$ ainsi que les chèques portant les numéros P1900048 à P1900051 et P1900054 à P1900056 (employés) totalisant 1 152.55\$ et P1900052 et P1900053 (comité) totalisant 238.74\$ et portant sur la période du 1^{er} septembre au 28 septembre 2019.

Adoptée

2019-10-04

4. ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS AU 30 SEPTEMBRE 2019

Il est proposé par le conseiller Steve Bouchard
Appuyé par le conseiller Michel Chouinard
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter pour dépôt les états comparatifs au 30 septembre 2019 présentés par le directeur général, Richard Gagnon.

ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS AU 30 SEPTEMBRE 2019				
REVENUS:	BUDGET 2018	REEL 2018	BUDGET 2019	REEL 2019
Taxes foncières	629 621 \$	625 466 \$	646 300 \$	651 073 \$
taxes spéciales - Barrage	9 210 \$	9 177 \$	18 350 \$	18 491 \$
Ordures & récupération	85 000 \$	83 900 \$	84 000 \$	85 060 \$
Revenus sources locales	35 456 \$	44 539 \$	33 456 \$	51 699 \$
Transferts inconditionnels	35 270 \$	35 269 \$	35 270 \$	35 270 \$
Transferts conditionnels	135 400 \$	168 551 \$	177 919 \$	31 973 \$
TOTAL	929 957 \$	966 902 \$	995 295 \$	873 566 \$
DÉBOURSÉS				
Administration générale	323 205 \$	262 104 \$	336 710 \$	275 673 \$
Sécurité publique	136 152 \$	90 648 \$	156 450 \$	88 238 \$
Transport routier	264 925 \$	270 085 \$	258 200 \$	215 953 \$
Hygiène du milieu	75 715 \$	56 550 \$	97 355 \$	78 110 \$
Loisirs et culture	80 037 \$	69 345 \$	83 260 \$	64 375 \$
Urbanisme	20 713 \$	19 910 \$	21 220 \$	20 089 \$
Frais de financement	10 000 \$	9 752 \$	17 100 \$	18 456 \$
Immo et affectations	(35 000 \$)			
Infrastructure	50 000 \$		15 000 \$	
Remb. capital	4 210 \$	3 424 \$	10 000 \$	3 420 \$
TOTAL	929 957 \$	781 817 \$	995 295 \$	764 314 \$

RÉMUNÉRATION POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX 2019

Mairesse	Rémunération : 13 200\$	Dépenses : 6 600\$
Conseillers	Rémunération : 4 400\$	Dépenses : 2 200\$

LISTE DES DÉPENSES DE PLUS DE 10 000\$ (CUMULATIFS)

Entreprises Sylvain Bélanger		
Niveleuse	11 800,00 \$	
Subvention	11 636,00 \$	23 436 \$
José Therrien-Breton		
Groupe Ultima Assurance		88 000,00 \$
MRC d'Antoine-Labelle (quote-part)		11 495,00 \$
MRC d'Antoine-Labelle (quote-part)		64 824,00 \$
Sécurité publique (Sûreté du Québec)		70 644,00 \$
Ville de Rivière-Rouge		
Entente incendie	88 750,00 \$	
Supralocaux	12 090,00 \$	100 840,00 \$

Adoptée

- 2019-10-05 **5. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF AUX PENTES DE CHEMIN**
- Le conseiller Michel Chouinard dépose un avis de motion à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un règlement relatif aux pentes des chemins.
- 2019-10-06 **6. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF AU LAVAGE DES EMBARCATIONS**
- La conseillère Mireille Decelles dépose un avis de motion à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un règlement relatif au lavage des embarcations.
- 2019-10-07 **7. COMITÉ CCU – NOMINATIONS**
- Il est proposé par la conseillère Mireille Decelles
Appuyé par le conseiller Pierre Gravel
Et résolu à l'unanimité :
- De nommer messieurs Steve Bouchard, représentant du conseil, Stéphane Roussy au poste #1, Sylvain Bélanger au poste #2 et Luc Francoeur au poste #3 sur le comité consultatif d'urbanisme.
- Adoptée
- 2019-10-08 **8. PROGRAMME D'AIDE A LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION - REDDITION DE COMPTES**
- ATTENDU QUE le conseil municipal de Lac-Saguay a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);
- ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;
- ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;
- ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;
- POUR CES MOTIFS, sur la proposition du conseiller Jean-Pierre Allard, appuyé par le conseiller Michel Chouinard, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Lac-Saguay approuve les dépenses d'un montant de 21 495.80\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.
- Adoptée
- 9. CORRESPONDANCE ET INFORMATION**
- 10. VARIA**
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 2019-10-09 **12. LEVÉE DE LA SÉANCE**
- Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Appuyé par le conseiller Michel Chouinard
Et résolu à l'unanimité :
- Que la séance du conseil soit terminée et levée à 20h15
- Adoptée

Francine Asselin-Bélisle, mairesse

Richard Gagnon, directeur général

CERTIFICAT DE CRÉDIT DISPONIBLE

Je soussigné, Richard Gagnon, directeur général, certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer l'ensemble des engagements pris par le conseil et pour effectuer le paiement des comptes de la résolution 2019-10-03.

Richard Gagnon, directeur général

Je, Francine Asselin-Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francine Asselin-Bélisle, mairesse